



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 12 RAMADAN 1435 (10 JUILLET 2014)

*

- I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

Projet de loi :

- ✓ **Projet de loi n° 33-13** relative aux mines.

L'examen de ce projet a été reporté à un prochain conseil du gouvernement

Projets de décrets :

- I. **Projet de décret n° 2-13-607** fixant la composition et les attributions de la commission instituée en vertu de l'article 2 du dahir n° 1-08-49 du 22 rabii II 1429 (29 avril 2008) portant nomination du délégué général à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion et fixant ses attributions.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées.

2. **Projet de décret n° 2-14-469** fixant les conditions d'octroi de la prime de renouvellement de taxis de première catégorie.

Approuvé

Convention internationale :

- ✓ **Convention** sur le transfèrement des personnes condamnées entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Italienne, faite à Rabat le 1^{er} avril 2014.

- **Projet de loi n° 53-14** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés

- II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. Le directeur de la fonction publique au ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration ;
2. Le directeur des affaires administratives et financières au ministère délégué auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement chargé de l'eau ;
3. Le directeur de l'agence du bassin hydraulique du Loukkos ;
4. Le directeur du centre régional d'investissement de la région de Souss-Massa-Draâ ;
5. Le directeur du centre régional d'investissement de la région de Tadla-Azilal ;
6. Le directeur du centre régional d'investissement de la région de Doukkala-Abda.